

Département fédéral des finances DFF
Bundesgasse 3
3003 Berne

Par courriel à:

sandra.balmer@efv.admin.ch

aurelia.buchs@efv.admin.ch

Berne, le 25 juillet 2023

Loi fédérale sur des mesures visant à alléger les finances fédérales à partir de 2025

Madame la Conseillère fédérale,

Le budget fédéral présentera de graves déficits structurels à partir de 2025, la cause étant de nouvelles dépenses dont le contre-financement n'est pas assuré. Pour l'ajustement du plan financier à partir de 2025 le Conseil fédéral propose maintenant, dans le cadre de la présente consultation, des mesures portant sur les dépenses fortement liées. Le comité de la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des transports publics (CTP) prend position ci-dessous uniquement en ce qui concerne les transports publics.

1. Diminution de l'apport au Fonds d'infrastructure ferroviaire

Le Conseil fédéral estime que les réserves du FIF sont suffisantes. Une réduction de l'apport serait possible sans mettre en péril l'aménagement et l'exploitation de l'infrastructure. Le comité de la CTP est disposé à accepter une réduction limitée dans le temps de l'apport au FIF de 450 millions de francs au maximum – aux conditions suivantes:

- Le Conseil fédéral donne l'assurance que le financement des étapes d'aménagement décidées par le Parlement continuera à être garanti et que des liquidités suffisantes seront toujours à disposition pour assurer l'exploitation ainsi que le maintien de la qualité et le futur aménagement de l'infrastructure ferroviaire.
- Abandon total de la baisse de 1,7 milliards de francs du prix des sillons prévue dans le Message sur le financement durable des CFF. Le désendettement des CFF est l'affaire de la propriétaire et ne saurait se faire aux dépens du FIF.

- La Confédération renonce à une coupe dans les fonds fédéraux alloués au transport régional de voyageurs (cf. chapitre 2 de la présente prise de position). Au vu de la croissance démographique et de l'augmentation du trafic auxquelles il faut s'attendre pour ces prochaines années, ainsi que des objectifs de transfert modal fixés par la politique climatique de la Confédération et des cantons, il importe d'éviter impérativement de faire peser un double fardeau sur les transports publics ces prochaines décennies.

2. Coupes linéaires dans les dépenses faiblement liées: transport régional de voyageurs (TRV)

La CTP rejette clairement les coupes prévues dans le domaine du TRV. Les indemnités de la Confédération sont définies tous les quatre ans par le Parlement dans le cadre des crédits d'engagement – la dernière fois en novembre 2021 pour la période 2022–2025. Les entreprises de transport établissent leurs offres sur cette base. Le processus de planification correspondant peut prendre plusieurs mois, voire plusieurs années. Les entreprises de transport ne sont donc pas à même de mettre en œuvre dans les délais impartis les prescriptions en matière d'économies communiquées à court terme par le Conseil fédéral – d'autant qu'au vu du renchérissement il leur faut d'ores et déjà déployer des efforts considérables pour maintenir le niveau des coûts le plus stable possible. Une coupe des fonds fédéraux signifierait que les indemnités manquantes devraient être compensées par les cantons ou qu'elles se traduiraient par une dégradation de l'offre dans les transports publics.

Une péjoration de l'offre est extrêmement problématique du point de vue de la réalisation des objectifs climatiques et de l'augmentation de la part modale des transports publics exigée par les politiques. Il convient donc de rejeter également une compensation par les cantons du manque à gagner en termes d'indemnités de la Confédération. La stabilisation financière du budget de l'Etat ne saurait se faire aux dépens des cantons.

La CTP demande donc au Conseil fédéral de renoncer aux coupes linéaires dans les indemnités fédérales allouées au TRV et de maintenir au moins le niveau du budget 2023 pour les années 2024 et 2025 (soit 1'171,3 millions de francs, dont le crédit supplémentaire de 87 millions de francs).

Nous vous remercions pour la prise en considération de nos exigences et restons volontiers à votre disposition en cas de question.

Meilleures salutations

**Conférence des directrices et directeurs cantonaux
des transports publics CTP**

Le président



Laurent Favre

La secrétaire générale



Mirjam Bütler

Copie:

- membres de la CTP
- le Conseiller fédéral A. Rösti
- R. Mayer et T. Minger, CdC
- P. Mischler, CDF
- Y. Bichsel et S. Schürer, SG DETEC
- P. Füglistaler, OFT